



CONTRAT CITOYEN- CARTE D'ACCÈS CHALET PARC AUMAIS

La carte d'accès chalet – parc Aumais permet aux utilisateurs d'avoir accès au chalet Peter-Williamson afin de pouvoir utiliser les salles de bains.

Comment se procurer une carte d'accès ?

Afin de se procurer une carte, l'usager devra remplir un formulaire incluant son nom complet, numéro de téléphone, adresse courriel ainsi que l'adresse de son domicile. Il devra avoir en sa possession une preuve de résidence (preuve d'assurance, permis de conduire, compte de taxes, bulletin scolaire). La remise des cartes sera faite sur une base hebdomadaire, tous les mardis à partir de 12h00 (délais d'activation).

Perte/Vol/Destruction de la carte	Si la carte d'accès est perdue, volée ou détruite, il est de la responsabilité de l'utilisateur d'en avvertir la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue afin que la carte soit annulée. Toute utilisation de la carte est de la responsabilité du résident.
Changement d'adresse ou de numéro de téléphone	Contactez le service des loisirs au 514-457-1605 ou loisirs@sadb.qc.ca
Remplacement de la carte	Un montant de 10,00\$ plus taxes sera facturé pour le remplacement d'une carte d'accès.
Accès aux bâtiments de la ville	Tout grabuge et/ou vandalisme dans un bâtiment de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue à la suite de l'utilisation de carte d'accès est strictement interdit. Un dédommagement sera facturé à l'utilisateur.
Bâtiments accessibles	Les salles de bains du parc Aumais de 10h00 à 20h00, 7 jours semaines.
Contact pour toute information relative à la carte Accès chalet	Le service des loisirs au 514-457-1605 ou loisirs@sadb.qc.ca

Déclaration

Je, _____, (Prénom, Nom) résidant actuellement au _____ (adresse) déclare avoir pris connaissance du présent contrat et reconnaît avoir lu et compris les renseignements qu'il contient.

Signature

En foi de quoi j'ai signé, à Sainte-Anne-de-Bellevue, le _____ (date)

_____ (signature).